



ORGANISME
DE FORMATION-CFA

BORDEREAU DE COLLECTE DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

SOLDE de « 13% » - JE CHOISIS **FORMAPI !**

DATE LIMITE DE VERSEMENT : 31 MAI 2022

Depuis 2021, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculé sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles.

FORMAPI est habilité à recevoir le solde de votre taxe d'apprentissage.

Vous pouvez donc flécher votre versement sur l'ensemble de nos formations - branches de formation.

MONTANT À PAYER DIRECTEMENT À FORMAPI

Virement	IBAN	FR76 1213 5003 0008 8016 6410 579	BIC	CEPAFRPP213
Titulaire du compte		FORMAPI - AGD CLUB CAMUS		
Montant	<input type="text"/>	Paiement en ligne	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Chèque n° <input type="text"/>
À l'ordre de	FORMAPI - AGD CLUB CAMUS			Référence à mentionner dans le libellé du versement : TA2022 + SIRET
CODE UAI	0212236S			

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise	<input type="text"/>
Raison sociale si différente	<input type="text"/>
SIRET	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>
Ville	<input type="text"/>
Interlocuteur	<input type="text"/>
Fonction	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>
En faveur de (site de formation)	<input type="text"/>



BORDEREAU À RETOURNER À :

FORMAPI
Taxe 2022
19 Avenue Albert Camus
Bat A
21000 DIJON
ou
taxeapprentissage@formapi.fr

OU À RENSEIGNER EN LIGNE ICI :

<https://www.formapi.fr/taxe-apprentissage>

REÇU LIBÉRATOIRE

À l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre reçu fiscal libératoire. Le souhaitez-vous :

Par courrier Par e-mail

Pour toute question ou demande d'accompagnement, n'hésitez pas à contacter :

Elise THIEBLEMONT - 03 80 56 85 36 - 06 28 95 08 70 - taxeapprentissage@formapi.fr

FORMAPI - AGD CLUB CAMUS - 19 Avenue Albert Camus - Bat A - 21000 DIJON